

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2018

PRÉSENTS : MM. Bernard DABRETEAU – Jacques ALBERTEAU – Mme Nathalie LAUNAY – Mme Martine FAUCHARD – M. Olivier PRIOUZEAU – Mme Aurélie GAZEAU – M. Maurice MARNIER – Mme Iraceme GONCALVES – Mme Nathalie POUCHIN – MM. Bertrand HAMELIN - Antoine ORCIL – Laurent BERTAUD – Jérôme GRATON – Mmes Sylvette LAMOUREUX – Christelle SAUVAGET – Valérie TARDY – Laetitia GUIBERT – M. Joël OIRY

PROCURATIONS : M. Patrick CHARRIAU à M. Jacques ALBERTEAU ; M. Jean-Marc ABLINE à Mme Laetitia GUIBERT

ABSENTS : M. Thierry PHELIPPEAU, Mme Nathalie SORIN, M. Stéphane JARNY

Assistait également à la réunion Mme Fanny TIXIER, Directrice Générale des Services

Mme Valérie TARDY a été élue secrétaire.

DELIBERATION N° 03.01.18

OBJET : DEVENIR DE LA MAIRIE

M. le Maire rappelle le déroulé des études menées en 2017 et qui doivent aujourd'hui permettre un éclairage pour une aide à la décision :

- Etude réalisée par Florence Limouzin, architecte du patrimoine pour la partie faisabilité technique et financière d'une réorganisation des services municipaux au sein de l'actuelle mairie ou de l'ancien hôtel intercommunal
- Etude stratégique de développement du cœur historique réalisée en deux temps par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée

Ces études ont fait l'objet de plusieurs restitutions en séances plénières :

4 juillet : Restitution de l'étude de faisabilité technique et financière de Mme Limouzin.

20 juin : 1^{er} volet CCI – Analyse de la structure commerciale et comportement d'achat des ménages

26 septembre : 2^e volet CCI – Propositions d'orientations d'aménagement du cœur historique et stratégie

Après un passage en revue synthétique des orientations et propositions faites, M. le Maire dresse une synthèse des atouts et faiblesses de chaque solution :

L'option 1 – réhabilitation de la mairie

L'option 2 – transfert de la mairie dans l'ancien hôtel intercommunal

<u>Mairie actuelle</u>	<u>Ancien hôtel intercommunal</u>
<u>Atouts majeurs :</u> Une centralité urbaine identitaire de la commune et créatrice de flux et de passages, propice aux échanges et par conséquent aux commerces existants. Une accessibilité aux véhicules bientôt facilitée grâce à la création d'une vingtaine de places de stationnement près de la boulangerie, rue du champ de foire.	<u>Atouts majeurs :</u> Un bâtiment fonctionnel nécessitant peu de travaux d'aménagement. Une possibilité d'extension. Un bâtiment investissable de suite. Un lieu agréable et mis en valeur.

<u>Mairie actuelle</u>	<u>Ancien hôtel intercommunal</u>
<p><u>Faiblesses :</u> Une surface insuffisante pour une maison des services au public en plus des services municipaux actuels. Un manque de stationnement à proximité immédiate.</p>	<p><u>Faiblesses :</u> Une surface insuffisante pour une maison des services au public en plus des services municipaux actuels Un site excentré du cœur historique risquant de désaffecter le cœur historique et d'impacter de façon directe les commerces existants. Une topographie défavorable à un accès aisé des usagers Un rachat de l'emprunt auprès de la Communauté de Communes La nécessité de trouver un projet alternatif pour la mairie actuelle qui devra aussi mobiliser les finances communales</p>

M. le Maire laisse la parole à chaque membre du conseil municipal. M. le Maire évoque l'enjeu d'un déménagement de la mairie : un enjeu essentiellement urbain et identitaire pour la commune et son bourg qui en est le cœur, enjeu qui a bien été saisi par le Président de Terres de Montaignu, Antoine CHEREAU lors de sa visite sur la commune.

Bertrand HAMELIN s'interroge sur l'avenir des mairies dans un contexte de transfert de compétences aux intercommunalités. Nous ne sommes pas assurés que les services municipaux actuels soient tous présents demain.

Nathalie POUCHIN interpelle sur le pourquoi d'une centralisation de l'ensemble des services intercommunaux à Montaignu.

M. le Maire indique que dans un contexte de fusion des équipes, il a été choisi de centraliser les services pour mieux piloter cette nouvelle intercommunalité.

Laëtitia GUIBERT fait part de ses questionnements : le coût de location de l'ancien hôtel intercommunal dans le cadre d'une réhabilitation de la mairie actuelle (afin d'y loger les services) a-t-il été chiffré ? Quels sont les besoins d'une maison des services au public (MSAP) ? Enfin, le manque de stationnement près de la mairie est relatif compte tenu de l'existence du parking rue du champ de foire, à proximité.

Olivier PRIOUZEAU rappelle qu'une MSAP comprend un accueil en général commun avec celui d'une mairie ou d'une intercommunalité afin de mutualiser le personnel. Deux à trois bureaux sont également à prévoir pour les RDV des organismes qui assureront des permanences (CAF, CPAM, Mission locale etc). Une MSAP est à géométrie variable, elle correspond à une volonté avant tout locale.

M. le Maire indique que Rocheservièrre est reconnue par Terres de Montaignu comme une des deux centralités du territoire après Montaignu. C'est un bourg déjà très structuré du point de vue de l'urbanisme. Après s'être développé sur le secteur du « haubourg », l'activité doit désormais se développer intelligemment sur le secteur historique.

Maurice MARNIER craint l'impact de la durée des travaux sur les commerces.

Antoine ORCIL se dit dubitatif sur les propositions d'extension de la mairie actuelle par l'architecte. D'autres bâtiments ne peuvent-ils pas être investis ? Les services municipaux doivent-ils absolument se trouver en un même lieu ?

Iraceme GONCALVES indique qu'il est tout à fait possible d'imaginer de regrouper le bureau de l'animatrice jeunesse avec celui de l'AIFR.

M. le Maire demande à Madame Tixier en tant que DGS d'apporter son éclairage.

Fanny TIXIER indique qu'effectivement les contours de l'action communale évolue. Cependant, conserver un service de proximité pour l'habitant restera quelque chose de primordial. Il faut donc s'imaginer qu'à l'avenir non seulement les tâches d'accueil ne diminueront pas mais elles s'élargiront sur d'autres missions. Ainsi les agents d'accueil seront formés à des missions encore plus larges et plus variées afin de répondre aux habitants sur des compétences exercées par la commune mais aussi l'intercommunalité. Par ailleurs, l'organisation qui est celle des services municipaux actuellement souffrirait effectivement d'un éclatement des services sur plusieurs sites en raison de la mutualisation de certains postes. Pour autant, une nouvelle organisation des services liée à la mise en place notamment d'une MSAP devra s'imaginer et dans ce nouveau contexte, un déploiement des services sur plusieurs lieux n'est pas à exclure. Enfin, les avis des agents municipaux sont partagés quant au transfert ou non vers l'ancien hôtel de l'intercommunalité de la mairie.

Nathalie POUCHIN indique que dans le cadre d'une réhabilitation, de nouveaux espaces modulables peuvent être imaginés. Il est judicieux de limiter les investissements autant que possible en réfléchissant aux bâtiments dont nous sommes déjà propriétaires. Une solution mixte mairie actuelle et bâtiments autres (pôle santé, maison du directeur à Gaston Chaissac etc) pourrait s'envisager.

Christelle SAUVAGET regrette que l'approche financière ait été faite uniquement sur les deux bâtiments (mairie, ancien site intercommunal) alors que d'emblée, il avait été constaté que la surface de ces derniers n'étaient pas suffisante et que d'autres solutions devaient être envisagées ailleurs.

Laurent BERTAUD s'interroge sur la façon de déployer de nouvelles activités dans le cœur historique, considérant que la mairie n'amène pas forcément une clientèle aux commerçants. De son point de vue, amener des commerces dans le cœur historique est une décision avant tout politique.

M. le Maire indique que ce n'est hélas pas forcément l'organe qui créé la fonction, à savoir qu'un bâtiment vide ne sera pas en soi suffisant pour amener de nouveaux commerces ou de nouvelles activités.

Nathalie POUCHIN rappelle que de nouvelles activités pourraient être menées au sein de la mairie actuelle mais que le rôle des collectivités n'est pas forcément d'offrir des espaces vides dédiés mais davantage d'accompagner les porteurs de projets. Le problème de l'investissement est une chose mais la question de savoir si la commune serait en mesure d'assumer des loyers bas pour permettre l'implantation de nouvelles activités en est une autre.

M. le Maire confirme que la commune n'aura pas la capacité financière d'assumer plusieurs projets d'envergure à la fois.

Martine FAUCHARD relève que la Chambre de Commerce et d'Industrie a répertorié 8 bâtiments dans le cœur historique qui pourraient potentiellement devenir ou redevenir des commerces à l'avenir. La mairie n'a donc pas forcément à se transformer en un lieu de commerces pour redynamiser son cœur historique, d'autres solutions existent.

M. le Maire remercie les membres du conseil de s'être exprimé et propose de passer au vote à bulletin secret sur la question suivante : **Souhaitez-vous que la mairie demeure sur le site actuel et donc qu'une réhabilitation soit engagée en ce sens ?**

Le Conseil Municipal procède au vote.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret et réalisé le dépouillement, M. le Maire proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	20
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	19
Nombre de suffrages en faveur du maintien de la mairie sur le site actuel	14
Nombre de suffrages en faveur de son déplacement vers l'ancien hôtel de l'intercommunalité...	5

M. le Maire déclare le résultat : **le conseil s'est prononcé majoritairement pour le maintien de la mairie sur son site actuel.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois
et an susdits. Pour copie conforme.

Fait à ROCHESEVIERE et signé
électroniquement.

Le Maire,

Bernard DABRETEAU